

REPAS des ANCIENS Le CCAS et la Mairie recherchent une solution pour organiser un rassemblement de nos anciens. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire celui-ci pourrait avoir lieu soit avant l'été, soit après la rentrée de septembre.



FEUX D'ARTIFICES du 14 JUILLET La situation sanitaire ne nous permet pas l'organisation du traditionnel repas du 14 juillet. La municipalité prévoit néanmoins le tir des feux d'artifices le 13 juillet à la nuit tombée.

LION D'OR Le permis de construire a été accordé. Les appels d'offre sont rédigés et la consultation des entreprises va débuter courant juin.

REOUVERTURE à l'EXPLOITATION COMMERCIALE VOYAGEURS de la LIGNE 14

Nancy - Contrexéville. Abandonnée en 2016, la ligne devrait renaître à l'horizon 2025. Le projet porté par la région Grand Est ambitionne de relier Contrexéville à Nancy en moins d'une heure. La rénovation complète de la voie de Pont Saint Vincent à Contrexéville est estimée à 66 millions d'euros, à cela s'ajoute l'aménagement ou la suppression des passages à niveau, dont ceux de notre commune, à plus de plus de 25 millions d'euros. Malgré 14 allers retours quotidiens, aucun arrêt dans notre commune n'a été prévu par les techniciens de la Région Grand Est.

RENTREE SCOLAIRE

Pour les enfants nés en 2018 ou les nouveaux arrivants, les inscriptions se déroulent en mairie sur RDV (pris par tél. ou par mail). Munissez-vous de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Ne pas jeter sur la voie publique - Conception et réalisation - Commission communication Xeulley

Le MARCHÉ TOURNANT des PRODUCTEURS de Moselle et Madon tous les 3^{èmes} vendredi du mois de 16h à 20h: Thélod le 21/05; Flavigny le 18/06; Maron le 16/07; Pierreville le 20/08; Richardménil le 17/09; Maizières le 15/10; Méréville le 19/11 et Neuves-Maisons le 07/12. Vous pouvez retrouver le coin des producteurs chaque 1er samedi de 8h à 12h au marché de Neuves - Maisons.

HORAIRES D'UTILISATION des APPAREILS BRUYANTS de BRICOLAGE et de JARDINAGE



Lundi au vendredi de 8h à 20h
Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.
Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

PERMANENCES auprès du CONCILIATEUR DE JUSTICE Jean-Louis PACAUD, chaque 1er mardi de 9h à 12h. Prendre RDV en mairie de Vézelize ou par tél. au 03.83.26.90.14.

LE RECENSEMENT dès 16 ANS...

Si vous êtes de nationalité française, vous avez l'obligation de vous faire recenser auprès de votre mairie ou sur le site service-public.fr, dans les trois mois suivant la date de votre seizième anniversaire. Vous serez ensuite convoqués pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) avant vos 18 ans. La participation à cette journée est indispensable pour vous inscrire à tous les concours et examens organisés par une autorité publique (baccalauréat, permis de conduire, concours de la fonction publique...)

> Prenez soin de vous !

> Mairie

Place Lucette Ditsch

Téléphone : **03.83.47.27.27**

Mail : **commune.xeulley@wanadoo.fr**



MAI 2021 - COMMUNE DE XEULLEY



Bien vivre à Xeulley !

Sommaire

- > Espaces verts
- > Infos diverses

À consulter

Site internet www.xeulley.fr

 Commune de Xeulley

Espaces verts

Durant l'hiver Robert, et sa mini pelle, aidé par Mickaël et Denis, a défriché la parcelle



située à la confluence du ruisseau de l'Attenaye avec le Madon: des arbres et arbustes ont été conservés, le terrain nivelé avant d'êtreensemencé. Là, des tables et bancs seront implantés ultérieurement et ce terrain sera un lieu de détente au bord du Madon ouvert à tous.



Un tilleul, un érable, un prunus kanzan et un érable autumn blaze, 60 arbustes divers et 112 plantes couvre-sol ont été mis en place sur le talus derrière la fontaine grâce au renfort d'une dizaine de bénévoles que nous remercions très sincèrement.

Le terrain situé devant la fontaine a ensuite été engazonné. Il est prévu d'implanter aussi quelques tables et bancs pour faire de cet endroit un lieu de rencontre et de détente.



Cette année, le **FAUCHAGE TARDIF** sur certaines prairies du village, sera de rigueur afin de préserver la biodiversité. Merci de votre compréhension.

Infos diverses



OPERATION SAPIN de NOËL

La CCMM a proposé aux communes volontaires d'organiser un point de dépôt pour recueillir les sapins de Noël.

Xeuilley a répondu favorablement à cette initiative et plus d'une centaine de personnes ont déposé leur sapin dans la benne stationnée devant la Mairie. Ils ont ensuite été broyés sur le site des déchets verts.

Cette opération a été un succès et sera reconduite.

POINT VACCINATION

POINT VACCINATION A Xeuilley, sur **61 personnes âgées de + de 75 ans, 50 personnes ont été vaccinées**. Maintenant la vaccination est ouverte aux personnes de plus de 50 ans.

RDV via:

le site web www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/neuves-maisons ou la plateforme départementale d'appel au **03.83.85.13.00**.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES et REGIONALES

les 20 et 27 juin: en prévision des élections, les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être faites jusqu'au 14 mai. La municipalité recherche des assesseurs* pour la tenue du bureau de vote qui sera déporté à la salle polyvalente. (*vaccinés ou ayant un test RT-PCR négatif de moins de 48h, selon consignes gouvernementales)

Merci de vous faire connaître en mairie.

BUDGET

VOTE à l'unanimité du COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Fonctionnement

Résultats de clôture: **167 454,16 € (excédent)**

Investissement

Résultats de clôture: **606 553,62 € (excédent)**

VOTE des TAUX des TAXES FONCIERES 2021

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, le nouveau calcul de la taxe foncière et la baisse des dotations, les ressources de la commune subissent une baisse sensible, c'est pourquoi le Conseil Municipal réuni le 12 avril a voté à l'unanimité une majoration de 0,56 % de la taxe foncière sur le bâti et de 0,91% sur le non bâti.

NATURE	TAUX 2020	TAUX 2021	TAUX effectif
Taxe foncière (bâti)	8,17 %	8,73%	25,97 % (*)
Taxe foncière (non bâti)	41,73 %	42,64 %	

(*) Taux départemental à 17,24% + taux de la Commune 2021 à 8,73%



Une **CONVENTION** a été signée avec un **APICULTEUR** habitant de la commune pour la pose de ruches sur le domaine communal.

Il s'est porté volontaire pour cueillir les essaims d'abeilles chez les particuliers. (Cf. contact en mairie)